

Demande des raccordements définitifs aux réseaux



Gemeng
BIWER

Demander :

Maître d'ouvrage /
Société / Association : _____

Adresse : _____

Code Postal + Localité : _____

Tél. / Gsm : _____ E-Mail : _____

Adresse chantier : _____

Code Postal + Localité : _____

Raccordement :	Nouveau	Renouvellement
	Eau potable	Canalisation
Diamètre (compteur) :	3/4"	Autre : _____
Diamètre (Socarex) :	1"	Autre : _____

Schéma de raccordement (Proposition)

Date du raccordement : _____ Signature : _____

Reservé au représentant de la commune : _____ Date : _____

1) Observation(s) : _____

2) Observation(s) : _____

L'accord pour le raccordement aux réseaux : _____

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Réception des raccordements définitifs aux réseaux



Gemeng
BIWER

Reservé au représentant de la commune :

Date: _____

Réception du raccordement canalisation dans la voirie :

Date: _____

Réception du raccordement d'eau potable dans la voirie :

Date: _____

Réception de la mise en place du compteur d'eau :

Date: _____

Remise du compteur d'eau provisoire :

Date: _____

Quantité d'eau : _____ m³

- 1) Observation(s): _____
2) Observation(s): _____
3) Observation(s): _____
4) Observation(s): _____

Schéma de raccordement définitif

_____, le _____
lieu date

Signature Maître d'ouvrage /
Société / Association

Signature représentant
de la commune

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.